

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 61 (1952)
Heft: 8

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tissage de Sirnach — Sirnach

tissus de coton fantaisie
pour tous usages

tissage de coton fantaisie
teinturerie
blanchissage
finissage

VOTRE CROIX-ROUGE

ASSOCIATION SUISSE DES ETABLISSEMENTS POUR MALADES

Une nouvelle convention

La direction de la Croix-Rouge suisse, dans sa séance du 23 octobre, a approuvé la nouvelle convention entre la Croix-Rouge suisse et l'Association suisse des établissements pour malades. Le texte de l'ancienne convention n'était plus actuel, les nouvelles conventions de Genève l'ayant rendu sans objet.

La convention a pour but d'encourager une étroite collaboration entre la Croix-Rouge suisse et l'Association suisse des établissements pour malades (VESKA) au service de toutes les personnes qui réclament des soins. Les établissements hospitaliers affiliés à la VESKA sont autorisés par la Croix-Rouge suisse à arborer, en temps de paix, l'emblème de la Croix-Rouge sur leurs bâtiments, leur matériel et leurs véhicules de transport pour les malades.

La VESKA soutient autant que possible les efforts de la Croix-Rouge suisse visant à éléver le niveau de la profession d'infirmières et d'infirmiers et à améliorer leur formation. Les deux institutions cherchent à établir un équilibre entre les besoins de personnel soignant féminin des secours sanitaires volontaires et ceux des établissements hospitaliers au service actif de l'armée.

La VESKA et ses membres actifs soutiennent les efforts du service de transfusion de la Croix-Rouge suisse et encouragent le développement de la transfusion sanguine, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse, en vue de créer une organisation uniforme et rentable en cas de guerre. En cas d'épidémies ou de catastrophes, la VESKA recommande à ses membres de mettre leur personnel et leur matériel à la disposition de la Croix-Rouge suisse sur sa demande. De son côté la Croix-Rouge suisse tient ses réserves de matériel sanitaire à la disposition des établissements pour malades dans ces mêmes cas.

Cette convention entrera en vigueur lorsqu'elle aura été adoptée par le Conseil fédéral.

SECOURS AUX ENFANTS

Pour les réfugiés de Berlin

La Commission du secours aux enfants a autorisé le prélèvement de fr. 50 000.— provenant des parraî-

nages pour l'achat de lits, de couvertures, de vêtements, de trainings et de linge de corps chaud pour les enfants réfugiés de Berlin.

*

La Conférence des présidents de section a décidé, le 12 octobre, d'organiser une collecte en nature au profit des réfugiés de Berlin-ouest. Les sections ouvriront leurs centres de ramassage le 15 novembre.

*

Sur le crédit de fr. 7 000 000.— ouvert par le Conseil fédéral en faveur de l'aide internationale, fr. 300 000.— nous étaient destinés. Fr. 150 000.— ont été mis récemment à notre disposition et seront employés pour l'achat de 850 lits pour les enfants réfugiés de Berlin, l'Allemagne occidentale et l'Autriche.

*

Pour les sinistrés italiens

Le Comité central a décidé l'octroi d'un montant de fr. 7 000.—, prélevé sur le produit de la collecte en faveur des sinistrés des régions inondées d'Italie, destiné à réinstaller le dispensaire d'Adria.

*

Dans nos préventoriums

Le 28 novembre sont arrivés au préventorium de Fragola (Tessin) les 30 enfants de Comaccio (Polésine) qui ont été désignés pour faire en Suisse une cure de quatre mois. Le même jour, 36 autres petits Italiens venant d'Adria ont été accueillis au préventorium «Beau-Soleil» à Gstaad.

Couvertures

de qualité, chaudes et douillettes,

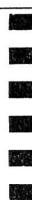
chez

Blumer & Cie. S.A., Wald

Fabrique de couvertures et de draps (Zurich)

FABRIQUE DE DRAP

Vetsch S.A. Grabs



Tissus
Couvertures
de laine Pèlerines
Laines à tricoter